Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 621

Artikel: Humeurs : les mots, la mémoire et les actes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012857

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 621 14 janvier 1982 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch André Gavillet Pierre Gilliand Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Point de vue: J. Cornuz

621

Durs et masqués

Reprenant une idée du radical Chevallaz, son prédécesseur aux Finances fédérales, le conseiller fédéral Willy Ritschard, évidemment appuyé par la gauche, veut soumettre les placements fiduciaires à un mini-impôt anticipé de 5%. La majorité bourgeoise est divisée à ce sujet, comme on l'a vu lors du fameux vote à l'appel nominal de juin dernier (cf DP 597).

La commission du Conseil national n'a pas les mêmes doutes: la droite y forme un bloc cimenté, inébranlablement opposé à toute imposition spéciale des banques ou de leurs clients. Elle l'a encore signifié la semaine dernière, en demandant l'étude d'un nouveau projet, histoire de perdre, c'est-àdire de gagner, six mois de plus.

Il faut dire que cette commission ne comprend que des durs, chez les radicaux comme chez les démocrates-chrétiens. On n'y trouve aucun de ceux qui ont osé voter l'entrée en matière en juin dernier (à part le président Cantieni et le Fribourgeois Zbinden). Ce n'est pas une punition, puisque la commission avait été formée bien avant, mais ça tombe bien...

Autre commission du Conseil national, et à peu près mêmes mœurs. Il s'agit là de surveillance des prix. L'initiative populaire des consommatrices bénéficie de l'appui des socialistes et des indépendants, tandis que le contre-projet du Conseil fédéral trouve dans les autres rangs une confortable majorité, même si elle ne fait pas le plein des voix de droite.

A première vue donc, le contre-projet, qui préconise une surveillance temporaire pour les temps d'inflation insupportable, devrait l'emporter devant les Chambres. Rien n'est moins sûr cependant, car, même de cette mini-surveillance, beaucoup de radicaux, des membres de l'UDC, certains démocrates-chrétiens et les libéraux ne veulent pas entendre parler.

S'ils se démasquaient tout de suite, l'initiative, qui préconise une surveillance permanente à motivation «concurrentielle», pourrait se retrouver seule devant le peuple et les cantons.

Ce ne serait plus le péril du double «non», tellement redouté par la gauche; mais bien le danger du simple «oui», qui effraie la droite. Alors, on remet les masques et on attend que ça se passe.

HUMEURS

Les mots, la mémoire et les actes

Les commissions fédérales d'experts sont dans le système politique suisse des «caisses de résonance». Finalement, elles renvoient, avec plus ou moins de bonheur, une tonalité ou un message déjà émis à d'autres niveaux, et particulièrement par des personnes directement concernées.

L'année 1981 a vu le succès des deux rapports sur la jeunesse publiés successivement par la Commission fédérale pour la jeunesse. Conformément au schéma classique, cette commission, emmenée par l'ancien chef scout et néanmoins conseiller administratif radical de la Ville de Genève, Guy-Olivier Segond, bien connu des télespectateurs, s'est faite le relais sonore d'un «discours sociologique», à vrai dire battu et rebattu ces dix ou vingt dernières années dans les milieux dits spécialisés.

Deux données fondamentales soutiennent l'argu-

SUITE ET FIN AU VERSO

HUMEURS (SUITE DE LA PAGE 1)

Les mots, la mémoire et les actes

mentation sur laquelle nous nous épargnerons de revenir en détail eu égard au battage déjà organisé autour des deux opuscules en question:

- 1. Une partie minoritaire de la jeunesse est malade d'une société trop rigide où le «vide existentiel» infeste la plupart des rapports humains et sociaux.
- 2. La thérapie à appliquer au malade est celle de la compresse bienveillante, entendez tolérance, dialogue, rappel de l'autorité fondée sur la confiance et la sécurité.

Le diagnostic (premier point) a été mené de manière très scientifique si l'on suit une liste (trop) impressionnante de sociologues, psycho-pédagogues et socio-analystes en cause.

DÉVIANCE

Sans aller plus loin, constatons que l'un des courants dominant la grande explication du phénomène «violence des jeunes» tient dans «une sociologie de la déviance».

C. Montandon esquisse la définition de ce courant¹: «Ses défenseurs mettent l'accent sur l'importance des processus de réaction sociale dans la définition des personnes ou des groupes déviants et sur les significations que donnent les individus à leurs actions. La déviance n'est pas considérée comme une donnée brute, mais comme un objet juridiquement et socialement construit.»

Et voilà la Commission fédérale pour la jeunesse embarquée dans cette galère-là; arguments et contre-arguments se suivent et se répondent, parfois nuancés, mais l'inspiration première est là, et bien précise.

Bref, la commission n'a pas fait œuvre d'innovation — loin de nous l'idée de le lui reprocher, du reste; mais il faut bien fixer les enjeux — elle a simplement, et c'est son mérite propre, vulgarisé à l'intention du grand public un certain nombre de théories déjà anciennes.

A partir de là, quel résultat?

SIGNES

Une commission fédérale, fût-elle auréolée d'un succès de librairie, reste une commission fédérale. Mais il pourrait se produire, à l'échelon des milieux officiels helvétiques, un phénomène de réception, voire d'adhésion (on peut toujours rêver) à l'une ou l'autre des thèses avancées. Ce qui ne serait pas forcément un pas vers la solution avec un grand S, mais au moins le signe d'une certaine mobilité, à garder précieusement en mémoire.

Cela se traduirait, au mieux, pour des autorités communales zurichoises en particulier, par l'ouverture, non pas seulement d'un centre autonome, mais de plusieurs lieux d'accueil qui répondent enfin aux besoins d'une agglomération de plus d'un million d'habitants.

Cela se traduirait aussi par une politique de logement des jeunes qui soit moins obstinément centrée sur la rentabilité immédiate et plus ouverte à des solutions négociées. Que de place perdue en effet dans de vieux immeubles voués à la démolition et dans lesquels, moyennant un peu plus de tolérance, on trouverait quelques mètres carrés pour une classe d'âge qui par définition ne s'installe jamais.

ABSENCES

Mais au-delà des actes politiques ponctuels, favorables à la «jeunesse», et en vue desquels Guy-Olivier Segond s'est baptisé pompeusement «avocat de la jeunesse» (Radio romande, 10.1.1982), c'est la mémoire de la société, c'est notre mémoire à tous qui est en cause, en filigrane de toutes les interrogations.

Et pourquoi, pourquoi donc tous ces politiciens,

tous ces sociologues, tous ces professeurs ne parlent-ils que de la jeunesse et jamais de leur jeunesse à eux?

Produire un rapport sur la jeunesse comme un objet d'étude, une thèse sociologique, sans s'impliquer directement, sans dire ou laisser paraître quelles expériences celui qui parle ou écrit a emmagasinées entre quinze et vingt-cinq ans, cela ne reste qu'un beau discours, une bulle de savon sans rattachement organique. Passez à la casserole, Messieurs les politiciens, parlez-nous un peu de vous, radioscopie, vous qui avez l'ambition de parler des autres! Non pas pour qu'on vous juge, mais pour qu'on vous connaisse un peu et que vos mots prennent du poids. Impossible, peu rationnel, pas adapté à votre mission? Alors c'est peut-être que votre mission est impossible...

L'un des auteurs, pour ne pas dire le seul auteur, du deuxième rapport sur la jeunesse a bien senti cela, dans une sorte de «codicille» qu'il publiait dans le «Tages Anzeiger» du 5 décembre dernier. Voici ce qu'il nous confiait en introduction (Hans Peter Gschwend): «La plupart de ceux qui, nombreux, ont écrit à propos du mouvement des jeunes de 1980, se sont exprimé sur la jeunesse et la société, sur les politiciens, les parents, les maîtres, le béton, l'anonymat, les drogues et l'utopie, mais presque aucun n'a parlé de lui-même.»

Exact, M. H.P. Gschwend! Cette absence du sujet, cette invisibilité du «je», trop largement compensée par une sur-présence du «eux-lesjeunes», est à proprement parler disqualifiable. Et pourtant, cette commission fédérale ne manque pas, avec le pasteur Maurice Graber par exemple, de solides gaillards pour dire par où ils sont passés. Alors pourquoi cette amnésie générale?

Faut-il être Rousseau ou Charles Péguy pour dire ce que fut le temps de ses vingt ans?

¹ Cahier n° 10 du Service de la recherche sociologique, Genève, mai 1975. «Socialisation et déviance» (page 5).